Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor
****
Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35
fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr
SITE WEB LOCAL: http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/

LIMINAIRE CTL du 22/12/2017

Monsieur le Président,

Le gouvernement Macron a adopté un budget **contre** les salariés de ce pays. Pour preuve, il prévoit de supprimer 120 000 postes de fonctionnaires.
Les collectivités locales sont étranglées financièrement par une baisse de 4,5 milliards d'euros des dotations.
Ce gouvernement démantèle la sécurité sociale dont la Loi de finances a été votée le 4 décembre, en diminuant dès le 1er janvier 2018 de 46,5 %, les cotisations dites patronales. Ce budget s'inscrit sur fond de destruction des garanties collectives des salariés et de course à la compétitivité et « d 'allègement du coût du travail ».

Dans ce contexte, l'avenir s'annonce mal, avec en particulier le programme « Action Publique 2022 » et son objectif de 50 000 suppressions d'emplois dans la Fonction Publique de l'État, impliquant l'abandon de pans entiers de missions régaliennes. Ainsi, selon les propos de notre Ministre de tutelle, le comptable public et les agents de la DGFiP ne seraient plus nécessaires à la bonne tenue de la comptabilité des collectivités territoriales, du moins les plus importantes.

FO DGFiP condamne fermement cette remise en cause de la séparation ordonnateur/comptable et s'oppose aussi à toute tentative de transfert aux collectivités territoriales et/ou établissements publics de tout ou partie de missions liées à leur gestion financière et comptable ainsi qu'à leur exercice dans le cadre d'agences comptables.

Quant à la mise en œuvre prochaine du prélèvement à la source et à la suppression programmée de la taxe d'habitation, ces réformes ne peuvent que nourrir les inquiétudes car elles ne pourront que condamner à terme les SIP, pourtant structures emblématiques de la création de la DGFiP.

Récemment encore, vous avez nié la privatisation de missions. Pourtant la DGFiP a lancé un appel d'offres destiné à déléguer à une entreprise privée l'accueil téléphonique des contribuables dans le cadre du PAS. Le niveau de renseignement prévisionnel contenu dans ce marché ne peut qu'interroger sur le devenir de la mission accueil en matière d'IR. Il s'agit d'un désaveu sans précédent des personnels qui ne seraient pas à même d'assurer les charges nouvelles générées par le PAS. Allons-nous devenir inutiles ? Les exemples d'abandon de missions ou de privatisations se multiplient ces derniers temps.

FO-DGFiP rappelle qu'en 2018 à la DGFiP, les personnels devront absorber la quasi totalité des suppressions d'emplois de la Fonction publique d'État 1 600 sur 1650 soit 97 % alors que nous représentons moins de 6 % des effectifs.
L'addition commence à être salée pour les personnels et les missions. La DGFIP a perdu près de 20 000 emplois depuis 2010, soit 17,5 % des effectifs. C'est une véritable purge qui, sur certains aspects, s'apparente aux plans sociaux qu'a subis la sidérurgie dans les décennies précédentes.

Le professionnalisme et le dévouement des personnels ont contribué jusqu'alors à maintenir les bons résultats de la DGFIP au détriment de leurs conditions de travail avec parfois des conséquences sur leur vie personnelle. Ils exigent désormais que leurs légitimes demandes, pour obtenir des moyens ainsi qu'une véritable reconnaissance de leurs efforts, soient prises en considération.

L'exemplarité sans limite de la DGFIP et de ses agents n'a que trop duré. FO DGFiP exprime aujourd'hui le ras le bol des personnels qui n'en peuvent plus d'être considérés comme des variables d'ajustement budgétaire.

Dans ce contexte de diminution sans précédents de ses effectifs, la DGFiP doit subir une réduction sans fin de son maillage territorial sous les contraintes des politiques de rationalisation, de régionalisation, de concentration et industrialisation, le tout mené à un rythme infernal.

Dans les départements, cette obsession d'un fonctionnement à moindre coût conduit les directeurs locaux à mener des plans de resserrement du réseau au détriment du service public et des besoins des usagers. Ainsi dans les territoires, le mouvement de désertification se poursuit. La lecture quotidienne du Journal Officiel qui égrène les disparitions de nos implantations suffit pour s'en convaincre.

Concernant le département des Côtes d'Armor, la déclinaison locale de ces coupes franches dans les effectifs, conduit à « la création de 12 emplois ». En réalité, ce sont 24 emplois qui sont supprimés en raison de la création du CSRH à Saint-Brieuc pour lequel 36 emplois sont implantés. Mais les autres services vont toujours voir leurs effectifs diminués.

Une fois de plus, il n'est pas tenu compte d'un recensement objectif des charges de travail, et de leur mise en adéquation avec les emplois, pour l'exercice des missions dans des conditions normales.

Nous déplorons que les fusions des SIE et SIP de Saint-Brieuc n'ait en définitive pour but que de permettre la suppression de postes puisque 3 postes y sont supprimés cette année.

En conséquence **F.O-DGFIP** revendique

- Défense du statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers
- Augmentation immédiate de 16 % de la valeur du point d'indice pour compenser la perte du pouvoir d'achat depuis 2000
- Non à l'augmentation de la CSG et pour le financement de la protection sociale par les cotisations
- Arrêt des suppressions de postes et titularisation des non-titulaires et des contrats aidés
- maintien du maillage territorial avec l'arrêt des fusions/restructurations/réorganisations
- comblement de tous les postes vacants
- refus des abandons et privatisations des missions en référence à « Action Publique 2022 »
- l'abrogation du PPCR et du RIFSEEP
- Non au jour de carence
- Amélioration des carrières
- Préservation du Code des pensions civiles et militaires (CPCM) et de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)